



COOP EDUC FORMATION
29 Rue Bernard Labrosse
26140 Anneyron
06 86 410 411

EP1 RC4 APPLIQUER DES PROTOCOLES LIES A LA SANTE DE L'ENFANT

Mots clés : soins, prévention, conduites à tenir.

Fiches du manuel CAP AEPE : fiches 54 à 62

LES DIFFERENTS SOINS D'HYGIENE ET DE SANTE



Quelles conduites à tenir si un enfant a de la température ? Est-ce possible d'administrer un médicament ?



Notions essentielles : Soigner un enfant, c'est répondre à ses besoins de bien-être quotidien en matière d'hygiène, d'alimentation, de confort, d'éveil, en étroite collaboration avec les parents. La professionnelle s'appuie sur ses observations et sur celles des parents pour subvenir aux besoins de l'enfant. En plus des soins du quotidien, elle est amenée à signaler les 1ers symptômes annonciateurs d'une maladie ou à réaliser des actes de santé précis. : lorsque l'enfant est malade, il revient à la professionnelle de connaître les conduites à tenir, d'apprécier l'état général de l'enfant, d'administrer des médicaments sous certaines conditions, et d'informer les parents de l'état de santé de leur enfant.

- **Les soins d'hygiène et de confort de l'enfant**

Les soins de confort de l'enfant concernent tout ce qui a trait à l'hygiène apportant une sensation de bien-être à l'enfant mais aussi à son confort en terme d'habillement, de confort thermique et hygrométrique. Cela comporte donc le change et/ou la toilette du visage du nourrisson, le déshabillage et/ou l'habillement... Les soins d'hygiène et de confort sont des moments importants pour le jeune enfant. Ils rythment les journées, assurent le bien-être et le confort de l'enfant et sont propices à une relation individualisée et privilégiée entre l'adulte et l'enfant. C'est un moment de plaisir et de bien-être.

- **Les soins de santé**

Concernant les soins de santé, il s'agit de repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance ; de participer à l'application des protocoles d'urgence ; et de participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI).

La professionnelle, qui développe des compétences à l'observation, adopte une attitude de disponibilité particulière pour l'enfant malade : elle note les signes observés lors des soins, les transmet aux parents ou exécute les protocoles recommandés : prise de température, concertation avec les parents, administration de médicaments, inscriptions des actes effectués dans un registre spécialement dédiés aux soins médicaux... Connaître les phases des maladies l'aide à s'ajuster dans ses gestes, à s'adapter aux situations car chaque enfant réagit différemment à sa maladie.



A NOTER :

* **Pour les assistantes maternelles :** Un « protocole de premiers soins » édité par la PMI leur permet d'accomplir les actes de santé de la vie courante auprès de l'enfant accueilli (en cas de fièvre, de diarrhée, de coup sans plaie, de petite plaie, de rougeurs de la peau, de brûlures légères). Ce protocole de premiers soins – transmis aux parents par la professionnelle - est rempli et signé par le médecin traitant, et signé également par les parents. Il est fortement recommandé de l'avoir en sa possession dès le premier temps d'accueil de l'enfant, avec la trousse à pharmacie de l'enfant comprenant les médicaments inscrits sur ce même protocole. De plus, une autorisation



générale pour administrer un médicament est obligatoire depuis janvier 2022 ; elle se trouve généralement dans les annexes du contrat.

Par ailleurs, en cas de maladie nécessitant un traitement ponctuel, seule une ordonnance à jour au nom de l'enfant permet d'administrer le traitement en cours.

Documents	Spécificités	Validité	Document établi par	Signé par
Une autorisation générale d'administration de médicaments	Obligatoire (janvier 2022) dès le 1 ^{er} jour de l'accueil (annexe) pour donner TOUT médicament à l'enfant	12 mois	La professionnelle	Les parents
Un protocole de premiers soins du quotidien	Obligatoire pour réaliser tous les soins du quotidien (avec les produits fournis par les parents)	12 mois	La PMI	Le médecin de l'enfant + les parents
Une ordonnance en cours	Obligatoire pour administrer un médicament lors d'un traitement ponctuel	3 mois	Le médecin de l'enfant	Le médecin de l'enfant
Un registre de médicaments	Obligatoire (janvier 2022) pour avoir une traçabilité des gestes médicaux	Toute la durée de l'activité professionnelle	La professionnelle	Consulté par les services de la PMI



A NOTER :

* **En EAJE** : la professionnelle partage ses observations avec l'équipe ou le service concerné et assure une fidélité dans la transmission des éléments observés. Elle assure le respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil ou par la collectivité territoriale existant.

En cas d'urgence, elle a une réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences ; elle sait aussi transmettre des informations préoccupantes aux personnes compétentes

En cas de PAI, elle sait le respecter et faire des transmissions aux personnes habilitées en cas de non-respect du PAI.

Le rôle des professionnelles :

- Assurer la sécurité affective de l'enfant : lors du soin, informer l'enfant de son intention, respecter sa pudeur, le réconforter ; être attentif à ses peurs ; tout au long des soins, mettre des mots sur les actes effectués,
- Assurer la sécurité physique de l'enfant : gestes techniques professionnels ; toujours rester auprès d'un enfant installé sur la table de change ou dans le bain,
- Assurer des gestes professionnels : suivre les protocoles s'appliquant à la santé du jeune enfant.



Pour aller plus loin

[Fiche conseils](#)

[Vaccination](#)



Entrainement : 2 questionnaires

[EP1. 5. La santé de l'enfant](#)

[EP1. 6. L'hygiène et la qualité de vie](#)